



Dès le 1^{er} septembre 2021, la ville de Saint Pol sur Mer propose un accompagnement à ses habitants pour les aider dans leurs démarches administratives.

Découvrez St Pol Services

Destiné aux Saint Polois, St Pol Services est un nouveau service d'aide administrative, disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, en mairie.

Il a pour objectif d'accompagner les habitants de la ville dans leurs démarches administratives, telles que la rédaction d'un courrier, d'un email, l'accès à tout service dématérialisé (CPAM, Impôts, Sous-préfecture, ...), la constitution ou la vérification d'un dossier.

Plusieurs agents municipaux sont présents sur place pour vous accompagner et vous orienter dans une confidentialité totale et un respect des droits de chacun.

Une borne interactive est également mise à disposition et offre un accès libre et gratuit à Internet (dans la limite de 30 minutes) afin d'effectuer diverses formalités administratives en ligne.



Contact

St Pol Services - Mairie protocolaire - Place Jean Jaurès – 59430 Saint Pol sur Mer
03 28 29 66 27 - stp.pol.services@ville-saintpolsurmer.fr

Quelques exemples d'accompagnement...

Le logement

L'habitant se verra remettre, en amont de son rendez-vous, la liste des différents documents à présenter lors de sa rencontre avec l'assistant administratif. Ce dernier l'aidera à compléter sa demande avant sa transmission au service logement de la Mairie qui lui proposera un rendez-vous afin de faire le point et lui donner les explications sur la suite à donner.

La résiliation d'un opérateur téléphonique

L'utilisateur sera invité à se munir de son contrat lors de son rendez-vous avec l'équipe St Pol Services afin d'obtenir les coordonnées nécessaires à la rédaction du courrier de résiliation, qui lui sera remis à l'issue de la rencontre.

Le deuil

L'équipe présente à l'habitant les différentes démarches à effectuer auprès des structures telles que la CPAM, la mutuelle, le service état civil, etc. La rédaction des courriers sera prise en charge par St Pol Services auprès de l'établissement bancaire, de l'employeur, de Pôle Emploi, des contrats d'assurance vie-décès, etc., selon la situation du défunt. Un descriptif répertoriant tous les documents à conserver après un décès est également fourni.

Une déclaration

Grâce à la borne interactive, l'utilisateur pourra faire sa déclaration mensuelle/trimestrielle en naviguant sur le site de l'institution publique concernée (CAF, Impôts, etc.) et pourra être aidé en cas de difficultés dans la navigation du site.

Autres situations

St Pol Services propose la rédaction de courrier ou de mail pour demander un remboursement à votre assureur, pour ordonner, à votre artisan, la fin des travaux pour mise en demeure, pour obtenir un geste commercial, ou encore pour réclamer une indemnisation pour vice caché d'un meuble, etc.

Concernant les services dématérialisés, l'équipe vous accompagne dans vos démarches pour obtenir la vignette Crit'Air, connaître le nombre de points sur le permis de conduire, changer d'adresse, payer une amende, modifier une carte grise, etc.

+ d'infos : ville-saintpolsurmer.fr

